

MAIRIE D'ARCHAMPS



B.P. 40
74165 Collonges-sous-Salève
☎ 04.50.43.62.18
☎ 04.50.43.68.13
e-mail : accueil@mairie-archamps.fr

AIDE à l'ACHAT de vélo à assistance électrique (VAE) FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour favoriser l'usage de véhicules adaptés à la circulation en milieu urbain, la Ville d'Archamps a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélos électriques. Il s'agit d'une subvention fixée à 250 euros par vélo. Cette offre s'adresse aux Archampoises uniquement.

LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Particulier

ADRESSE : n°..... avenue / boulevard / rue :

code postal : Téléphone :

DATE de la demande :

Afin de mieux vous connaître et éventuellement nous permettre d'ajuster notre offre à vos besoins, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes en entourant la bonne mention :

Vous êtes : un homme / une femme

Vous avez entre : 18-34 ans - 35-54 ans - 55-64 ans - 65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent : les transports en commun / une voiture / un deux-roues

Vous disposez déjà : d'une voiture / d'un deux-roues à essence / d'un vélo

Vous utiliserez votre deux-roues électrique pour des trajets : domicile-travail / loisir

Ce deux-roues électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ? oui / non lequel :

Vous allez garer votre deux-roues électrique dans : la rue / un parking / une cour

Signature :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné

- Copie de la facture d'achat au nom propre du demandeur ;
- L'engagement par une attestation sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide et à ne pas revendre le vélo dans les trois ans suivant la réception de l'aide financière ;
- Un RIB au nom propre du bénéficiaire ;
- Copie de la taxe d'habitation pour justifier de la résidence principale annuelle à Archamps ;
- La convention bipartite signée de M. le maire et du bénéficiaire.

Attention, une enveloppe annuelle est dédiée à ce dispositif. Les aides seront distribuées dans la limite du montant disponible par ordre d'arrivée.

Information : procédure de paiement selon les règles de la comptabilité publique : le délai de versement de la subvention est estimé à 3 mois

DOSSIER COMPLET À ADRESSER :

M. le Maire Mairie d'Archamps – BP 40 – 74 165 Collonges-sous-Salève Cedex

Infos : Natacha PHILIPPE 04 50 43 63 64